

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Visites échangées entre S. A. S. le Prince et S. Exc. M. le Président de la République Française.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un membre de la Commission des Economies.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un délégué de la Principauté au Comité International de T. S. F. de Genève.

Arrêté ministériel portant désignation des membres des Commissions de classement prévues pour l'établissement de la taxe de séjour et de consommation.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Remise des Lettres de Créance de S. Exc. le Comte de Maleville, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince Souverain en France.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Sortie annuelle de l'Automobile Club.
Fête du Statuto.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain accompagné de S. A. S. le Prince Pierre, du Comte de Maleville, Ministre de Monaco à Paris, et du Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance du Prince, S'est rendu au Palais de l'Élysée, le samedi 4 juin, à 15 h. 30, pour faire visite à S. Exc. le Président de la République Française.

Les honneurs ont été rendus au Prince Souverain par un Bataillon du 5^e Régiment d'Infanterie sous les ordres de son Chef avec le Colonel, le Drapeau et la Musique de ce Régiment. Les tambours et clairons ont battu et sonné « Aux Champs » et la Musique a joué l'*Hymne Monégasque*.

Salués à Leur descente de voiture par M. de Fouquières, Introduceur des Ambassadeurs, et le Général Lasson, Chef de la Maison militaire, Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues à l'entrée du Palais par le Président de la République et conduites aussitôt dans le Salon d'audience.

Pendant la durée de l'entretien, qui s'est poursuivi jusqu'à 15 h. 50, les personnes de la Maison militaire, de la Maison civile de la Présidence et de la suite du Prince attendaient avec le Directeur du Protocole dans le Salon des Aides de camp.

A l'issue de l'audience officielle, M. Gaston Doumergue a présenté à Leurs Altesses Sérénissimes les Officiers et les Fonctionnaires civils de l'Élysée.

S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. le Prince Pierre ont pris congé du Chef de l'Etat à 16 heures et ont quitté le Palais avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Le même jour à 16 h. 30, S. Exc. le Prési-

dent de la République Française, accompagné du Général Lasson, Chef de sa Maison militaire, a rendu Sa visite à S. A. S. le Prince en l'Hôtel de la rue du Conseiller-Collignon.

Salué à sa descente de voiture par S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre de Monaco en France, M. Ch. Bellando de Castro, Conseiller de la Légation, et le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance du Prince, le Président de la République a été conduit aux appartements de S. A. S. le Prince Souverain.

Son Altesse Sérénissime S'est portée à l'avance du Président pour le recevoir dans le grand Salon où se trouvaient LL. AA. SS la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre.

Dans le petit Salon étaient réunies les personnes de la Maison actuellement à Paris : M^{me} Jean Bartholoni, Dame d'honneur de S. A. S. la Princesse Héréditaire ; M. Ch. Bellando de Castro, Conseiller privé et Conseiller de Légation ; M. Fuhrmeister, Conseiller privé, Directeur du Cabinet de S. A. S. le Prince ; le Docteur Louët, premier Médecin ; le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance ; M. Mélin, Secrétaire particulier de S. A. S. le Prince Souverain ; M. Paul Noghès, Secrétaire particulier de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre.

A l'issue de la visite du Président de la République, Son Altesse Sérénissime a présenté à M. Gaston Doumergue chacun des Membres de Sa Maison.

Le Président de la République a quitté l'Hôtel à 17 heures reconduit à sa voiture avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 594.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 31 octobre 1924 instituant une Commission des Economies et en désignant les membres ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jacques Reymond, Adjoint au Maire, est nommé Membre de la Commission des Economies, en remplacement de M. Pierre Jioffredy, démissionnaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Marienbad (Tchéco-Slovaquie), le vingt-deux mai mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 595

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Rodolphe Ellès, Notre Vice-Consul à Genève, est nommé Délégué de la Principauté au Comité International de T. S. F. qui se réunira à Genève, du 30 mai au 2 juin 1927.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Marienbad (Tchéco-Slovaquie), le vingt-deux mai mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 16 de la Loi n° 20, du 18 juillet 1919, instituant une taxe de séjour et de consommation ;
Vu notre Arrêté en date du 6 avril 1927, modifiant les articles 2 et 8 de l'Arrêté ministériel du 18 août 1919, relatif à l'application de la loi précitée ;

Vu la délibération, en date du 28 mai 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont désignés pour faire partie de la Commission de Premier Degré de classement prévue par l'article 3 de la loi susvisée du 18 juillet 1919 :
MM. le Directeur de l'Enregistrement, *Président* ;
Georges Sangiorgio, Conseiller communal, désigné par le Conseil Communal ;
Alexandre Levame, Inspecteur des Services budgétaires ;

MM. Armand Deleau, Commissaire de Police, désigné par M. le Directeur de la Sûreté Publique ;

Albert Brémond, hôtelier ;

Joseph Davico, hôtelier ;

Ernest Levame, Secrétaire en Chef au département des Finances, *Secrétaire*.

ART. 2.

Sont désignés pour faire partie de la Commission Supérieure de classement prévue par l'article 5 de la loi susvisée, du 18 juillet 1919 :

MM. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, *Président* ;

Charles Bernasconi, Conseiller national, désigné par le Conseil National ;

le Directeur de la Sûreté Publique ;

Jules Doda, Vice-Président de la Chambre Consultative, désigné par la Chambre Consultative ;

Ernest Levame, Secrétaire en Chef au département des Finances, *Secrétaire*.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trente et un mai mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Le Comte de Maleville, nommé, par Ordonnance Souveraine en date du 1^{er} mars 1927, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco en France, a été admis à présenter ses Lettres de créance à S. Exc. le Président de la République Française, le jeudi 2 juin.

A 16 heures, M. de Fouquières, Introduteur des Ambassadeurs, en uniforme et portant les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles, s'est rendu à l'Hôtel de la Légation avec deux voitures de la Présidence pour prendre le nouveau Ministre et le conduire au Palais de l'Elysée.

Le Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime et le Directeur du Protocole occupaient la première voiture, dans la seconde avait pris place M. Ch. Bellando de Castro, Conseiller de la Légation.

Une Compagnie de la Garde Républicaine, sous les ordres de son Commandant, attendait dans la Cour de l'Elysée l'arrivée des voitures présidentielles et a rendu les honneurs au moment où elles se sont rangées devant l'Escalier du Palais, à 16 h. 15.

Reçus par le Colonel Denain, attaché à la personne du Président de la République, et le Lieutenant-Colonel Brosse, Commandant militaire du Palais, le Comte de Maleville et les personnes qui l'accompagnaient, après avoir traversé la Salle des Tapisseries et s'être arrêtés quelques instants dans le Salon des Aides de camp, ont été introduits auprès de S. Exc. le Président de la République, en habit et portant le Grand Cordon de la Légion d'honneur, qui se tenait dans le Salon des Ambassadeurs, entouré des Membres de ses Maisons civile et militaire.

En remettant ses Lettres de créance au Chef de l'Etat, le Ministre du Prince a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les lettres qui m'accréditent en qualité d'Envoyé Extraordinaire et de Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain de Monaco.

En remplissant cette mission, je me permets de rappeler que le Prince Louis II a gagné par Sa valeur sur

les Champs de Bataille le grade de Général dans l'Armée Française et que moi-même j'ai eu l'honneur de servir la France dans des fonctions civiles et pendant la guerre, comme officier — ai-je besoin de dire avec toute mon activité, tout mon dévouement et tout mon cœur ?

Vous avez, Monsieur le Président, à titre de Chef du Gouvernement, fait voter au Parlement la Convention fixant les rapports de voisinage entre la France et la Principauté et complétée depuis par des Traités diplomatiques, des arrangements fiscaux et des actes politiques, plus probants encore des liens traditionnels qui attachent la Principauté à la France et bien significatifs des garanties que Monaco en reçoit.

La Principauté, *Deo Juvante*, suivant la devise d'une Dynastie presque millénaire, s'est, au cours de l'Histoire appuyée et continue à s'appuyer avec confiance sur l'amitié française.

Aussi bien, est-ce dans des sentiments de fidèle et loyale affection que Son Altesse Sérénissime le Prince Louis II veille à la sauvegarde des intérêts communs de la République et de la Principauté.

J'ai l'honneur et je me félicite profondément d'être l'interprète de ces sentiments en faisant appel à la haute bienveillance de Votre Excellence pour l'accomplissement de ma mission diplomatique et en Lui exprimant respectueusement mes vœux les plus sincères pour Sa Personne et pour la grandeur et la prospérité de la France.

Le Président de la République a répondu en ces termes :

Monsieur le Ministre,

Il m'est particulièrement agréable, en recevant les lettres par lesquelles Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco vous a accrédité auprès de moi, de saluer en vous le Représentant d'un Souverain dont l'affection pour la France ne s'est jamais démentie et qui, dès avant son accession au trône, avait déjà donné un témoignage éclatant de ses sentiments en venant à l'heure du péril prendre du service dans les Armées françaises.

Définis et consacrés par le Traité de 1918, les rapports de nos deux Etats trouvent aujourd'hui dans cet acte une charte qui répond à leur amitié traditionnelle comme aux nécessités économiques et politiques qui dérivent pour la Principauté de sa situation particulière par rapport à la France et de la solidarité qui la lie indissolublement à celle-ci. Nos gouvernements s'attacheront à poursuivre et à développer la politique d'entente amicale dont cet accord a jeté les fondements, persuadés que cette collaboration, exercée en toute confiance, peut seule garantir les intérêts communs de la France et de la Principauté.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que le concours du Gouvernement de la République, pour qui vos paroles constituent un gage certain de l'esprit dont s'inspirera votre mission en France, est entièrement acquis aux efforts que vous déploierez dans l'intérêt des relations franco-monégasques au poste auquel vous êtes aujourd'hui appelé et veuillez, je vous prie, transmettre à Son Altesse Sérénissime l'expression de mes vœux personnels et de ma haute amitié.

Après cet échange de discours, le Comte de Maleville a présenté au Chef de l'Etat M. Ch. Bellando de Castro, Conseiller de la Légation à Paris, et le Président de la République a présenté individuellement les Membres de sa Maison militaire, sous les ordres du Général Lasson, et de la Maison civile, dirigée par M. Jules Michel, Secrétaire Général.

Après les présentations, une conversation s'est engagée entre le Président de la République et le Ministre de Monaco au cours de laquelle M. Gaston Doumergue s'est plu à évoquer les états de service du Prince Louis II aux Armées, l'ancienneté de la Famille de Son Altesse Sérénissime et les rapports traditionnels de bon voisinage entre la France et la Principauté.

A l'issue de l'audience officielle, qui s'est poursuivie jusqu'à 16 h. 30, le Ministre a été reconduit à la Légation avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

ÉCHOS & NOUVELLES

Les membres de l'Automobile Club de Monaco ont effectué les 5 et 6 juin, comme les années précédentes, leur grande sortie de Pentecôte.

Partis dimanche matin dans une dizaine d'automobiles et un autocar, ils traversaient Grasse pour

se rendre aux curieuses grottes de Saint-Cézaire. Le déjeuner leur a été servi à Saint-Vallier, riante station estivale. L'après-midi ils gravissaient la côte du Logis-du-Pin et gagnaient Draguignan par une route délicieuse en plein bois et passant à Comps.

Lundi matin les excursionnistes explorèrent les environs du chef-lieu du Var, plusieurs visitèrent la célèbre Abbaye de Thoronet (XII^e siècle), les monuments romains de Fréjus et, à midi, ils se réunissaient pour le déjeuner à Saint-Raphaël.

Le retour s'est fait par la Corniche d'Or, route sinueuse, tantôt au bord de la mer, tantôt surplombant un précipice, toujours attrayante.

La caravane était de retour vers 19 heures à la place d'Armes où eu lieu la dislocation. Tous les sociétaires étaient ravis de cette belle excursion parfaitement organisée et qui leur fit passer deux journées de plein air dans des sites variés à une époque où la montagne est si belle avec ses buissons de genêts.

Suivant une louable tradition un télégramme a été envoyé à M. le Conseiller privé Fuhrmeister, le priant de transmettre à S. A. S. le Prince, Président d'honneur, et à la Famille Souveraine l'hommage du respectueux dévouement et du profond attachement des membres de l'Automobile Club de Monaco.

La fête du Statuto a été célébrée, comme chaque année, au milieu du patriotisme enthousiasme des italiens de Monaco et des chaudes sympathies de la population monégasque et des Colonies étrangères. La solennité a été annoncée, dès huit heures du matin, par des salves d'artillerie. La Colonie italienne, les délégations des Colonies belge, britannique et française, les Associations d'anciens combattants se sont réunies à 9 heures à la Maison Italienne pour se rendre en cortège au Consulat d'Italie.

Au siège du Consulat, M. Biondelli a reçu à 9 heures et demie la visite de M. Settimo, représentant le Président du Conseil National ; M. Mauran, Chef du Cabinet de S. A. S. le Prince ; M. Canu, Consul Général, représentant le Secrétaire d'Etat, Directeur des Relations Extérieures. A la même heure, le Comte d'Aurelles de Paladine, représentant le Consul Général de France, absent, et remplaçant M. Castéran, Vice-Consul, actuellement souffrant, est venu, avec M. Taffe, Président, et les Membres du Comité de bienfaisance français, exprimer les vœux de la Colonie à M. le Consul d'Italie. Ces personnalités, après quelques instants d'entretien, se sont retirées à l'arrivée du cortège.

M. Biondelli a reçu ses nationaux dont M. Oscar Toletti et le Dr Ferriani se firent éloquemment les interprètes. M. le Consul répondit par des paroles vibrantes de patriotisme.

La Musique Municipale exécuta la *Marche Royale*. Puis le cortège se rendit au Consulat Général de France où l'attendaient M. d'Aurelles de Paladine, le Comité de bienfaisance français, ainsi que M. Bouvier, Consul de Belgique, M. Hoog, Vice-Consul britannique et les membres de la Colonie belge.

Les hymnes nationaux furent exécutés.

A 11 heures, sous la présidence de M. le Consul d'Italie, en présence des autorités et d'un grand nombre de membres de la Colonie italienne, une conférence a été faite à la salle de la Société des Conférences par le Professeur Edwin Rostan qui fut présenté à l'auditoire par M. Toletti.

La conférence de M. Edwin Rostan a été particulièrement goûtée et applaudie. Elle se recommandait en effet non seulement par le charme de la parole et la chaleur de l'éloquence, mais par la distinction et l'élévation de la pensée. Elle a valu à l'orateur une ovation enthousiaste.

Après une réunion à la Maison Italienne où M. Biondelli fit une distribution de Carnets de la Caisse d'Epargne aux orphelins de guerre et où des

rafraichissements furent servis, un banquet réunit à une heure, les personnalités officielles et de nombreux membres de la Colonie dans les salons de l'Hôtel Bristol.

M. le Consul d'Italie présidait, ayant à sa droite S. Exc. le Ministre d'Etat, et, à sa gauche, M. Settimo, représentant le Conseil National. Venaient ensuite S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco; le Consul Général Canu, représentant le Secrétaire d'Etat, Directeur des Relations Extérieures; le Comte d'Aurelles de Paladine, représentant le Consul Général de France; M. Bouvier, Consul de Belgique; M. Henry Mauran, Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince; M. A. Médecin, Maire de Monaco; M. Doda; M. Hoog, Vice-Consul britannique; M. Oscar Toletti; Vice-Président de l'Union Italienne; M. le Premier Président Audibert; le Professeur Edwin Rostan; M. Taffe, Président du Comité de bienfaisance français; M. Bronfort, Président du Comité de bienfaisance belge; M. Peytral, représentant l'Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer; le Dr Ferriani; M. Labande, Président de la Société des Conférences; le Sénateur Marquis di Bugnano; le Com. Franz Bulgheroni; M. Rolfo.

130 convives, parmi lesquels de nombreuses dames, entouraient les autres tables.

Au champagne, des discours furent prononcés par M. Biondelli, Consul d'Italie; par S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat de la Principauté; par le Comte d'Aurelles de Paladine; par MM. le Dr Ferriani, Toletti, le Sénateur Marquis di Bugnano, le Professeur Edwin Rostan et le Professeur Palmaro.

Un orchestre dissimulé dans une loggia a joué les hymnes nationaux au début du repas et s'est fait entendre au cours de la réunion dans un beau programme de circonstance.

Un concert, placé sous le patronage de M. le Consul d'Italie, a été donné dans l'après-midi sur les Terrasses de Monte-Carlo. Il a été applaudi par un très nombreux public.

Après le concert, un feu d'artifice japonais a été tiré du terre-plein du tir aux pigeons pour la plus grande joie des enfants.

Enfin le soir un grand bal et une kermesse ont eu lieu sur le boulevard Albert 1^{er}.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 10 mai 1927, enregistré, le nommé ALCALAI (Jules), né le 17 juillet 1882, à Constantinople (Turquie), de Nicolas et de Papo (Rose), ayant demeuré à Monte-Carlo puis à Beausoleil, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement le mardi 19 juillet 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance, — délit prévu et puni par l'article 406 du Code Pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut Général.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le premier juin mil neuf cent vingt-sept;

M. Berck JAPKA, bijoutier, demeurant à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 5;

A cédé :

A M. Alphonse-Ali-André BALANCHE, bijoutier-horloger, et à M^{me} Madeleine-Zoé DELEULE, son

épouse, demeurant à Monte-Carlo, boulevard du Nord, n° 32;

Le fonds de commerce de bijouterie-horlogerie, vente et achat de fourrures, exploité à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 5, dans l'immeuble du Monte-Carlo-Palace.

Avis est donné aux créanciers de M. Japka, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 9 juin 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Deuxième Avis

M. Charles MAILLET a vendu à M. Richard MOMBELLO, une voiture automobile portant le numéro de taxi 157.

Faire opposition, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, 11, place Clichy, Monte-Carlo.

Société Monégasque d'Électricité

Société Anonyme au Capital de 675.000 francs.

(En cours d'augmentation.)

Siège social à Monaco,

Usine de Fontvieille, Plage de Fontvieille.

Avis aux Actionnaires

Messieurs les Actionnaires, propriétaires d'actions anciennes et souscripteurs des actions nouvelles de la Société Monégasque d'Électricité, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, pour le 29 juin 1927, à 15 heures un quart, au Siège social, usine de Fontvieille, plage de Fontvieille, à Monaco, à l'effet de :

Vérifier et reconnaître la sincérité de la déclaration de souscription des 6.750 actions nouvelles de 500 francs chacune représentant l'augmentation de capital de 3.375.000 francs, décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mai, en vertu des autorisations qui lui ont été données par l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 septembre 1926, et du versement en espèces du premier quart effectué sur chacune de ces actions.

Constater la réalisation définitive de cette augmentation de capital ainsi que les modifications à l'article 7 des Statuts qui en sont la conséquence.

Le Conseil d'Administration.

Société Anonyme Monégasque des Etablissements G. Barbier

Siège social : Quartier de Fontvieille.

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} juin 1927 a décidé de mettre en paiement :

- 1° Le coupon 32 des Actions de Capital, à raison de fr. 50;
- 2° Le coupon 14 des Actions de Jouissance, à raison de fr. 25;
- 3° Le coupon 25 des Parts de Fondateurs, à raison de fr. 63.

Le tout à dater du 1^{er} juin.

De plus, les 20 actions de capital dont les numéros suivent : 121 à 130 et 1391 à 1400, sorties au sort, seront remboursables à la même date au pair, soit fr. 500, ex-coupon 32, et échangées contre des actions de jouissance.

Les paiements se feront au siège social tous les jours de 2 heures à 4 heures, samedi excepté.

Le Conseil d'Administration.

Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte-Carlo

Messieurs les Actionnaires de la Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte-Carlo sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le mardi vingt-huit juin 1927, à onze heures du matin, au Siège social, Hôtel de Paris, à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Rapport des Commissaires des comptes;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1926-1927;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Quitus aux Administrateurs;
- 6° Nomination des Commissaires des comptes.

Pour être admis à cette Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs titres au Siège social, cinq jours avant la réunion.

Il sera alloué un jeton de trois francs par chaque action déposée et représentée.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par : la Banque de France, le Crédit Foncier de France, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, la Banque de l'Union Parisienne, la Banque Nationale de Crédit, le Crédit Foncier de Monaco, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, The National Provincial and Union Bank d'Angleterre Mr. Robert Columby, la Compagnie Algérienne, la Banque de Neufzize et C^o équivalent à celle des titres eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Pour vos Voyages.

Les vacances approchent. Vous avez certainement, par la pensée, choisi la station où vous désiriez séjourner, mais la vie est si chère que vous vous demandez s'il vous sera possible d'y aller.

Ne connaissez-vous donc pas le moyen de voyager économiquement ? Prenez un billet d'aller et retour de famille à prix réduit. A partir de la 3^e personne une réduction importante vous est faite (50 % pour la 3^e personne, 75 % pour la 4^e personne et chacune des suivantes) et 3 personnes seulement sont tenues de voyager ensemble.

Désirez-vous excursionner dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne, les Cévennes ? Demandez alors une carte d'excursion de 15 ou 30 jours pour la région de votre choix. Les cartes permettent d'atteindre la zone d'excursion, d'y circuler librement et de revenir ensuite au point de départ.

Désirez-vous, au contraire, vous rendre sur une plage de la Côte d'Azur ou faire un séjour, d'avant ou d'arrière-saison, dans une station thermale ou climatique des Alpes, du Jura, des Cévennes, de l'Auvergne, du Morvan ? prenez un billet d'aller et retour individuel pour stations balnéaires, thermales et climatiques ; vous voyagerez aussi à bon compte.

MINERVA

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la Politique. — Le Grand Concours des bébés 60.000 francs de prix. — Nouvelles de la Province. — Recettes et Conseils utiles. — Le Sport féminin. — Le goût de belles choses : Les travaux de broderie. — La double page de Mode : Il faut déjà penser aux vacances et préparer les robes légères. — La vie littéraire. — L'Education financière de la femme. — Les deux romans : *Les Danaïdes*, par Charlotte Chabrier (Grand prix littéraire Minerva). — La Vestale du Gange, par José Germain et E. Guérinon. — Le courrier des lectrices. — La vie au Théâtre. — Les beaux films : La Princesse Meska. — En vente partout. Prix : 1 franc.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général,
11^{bis}, Rue Keppler. — PARIS.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Les Services Automobiles P.-L.-M. relie la station de Saint-Nectaire aux gares de Clermont-Ferrand et d'Issoire.

Par la qualité de ses eaux, la station thermale de Saint-Nectaire s'est fait une renommée mondiale, les baigneurs y viennent, chaque année, plus nombreux.

Deux services quotidiens d'autocars P.-L.-M., en correspondance avec les trains de et pour Paris, Nîmes, Montpellier, Cette, Marseille, relie cette station, l'un, du 15 mai au 30 septembre, à Clermont-Ferrand, l'autre, du 1er juin au 25 septembre, à Issoire.

De Saint-Nectaire, les autocars P.-L.-M. mènent à Murols, au Lac Chambon, et au Mont-Dore et facilitent ainsi la visite de la région pour le plus grand agrément des baigneurs.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. délivrent des billets directs pour Saint-Nectaire, Murols et le Mont-Dore. Ces billets permettent d'enregistrer, dès le point de départ, les bagages pour les trois stations précitées sans que le voyageur ait à s'en préoccuper à Clermont et à Issoire.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865. Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis. Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

- NICE, 45, boulevard Dubouchage.
- MONTE CARLO (Park-Palace).
- MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.
- MENTON, 1, rue de Verdun.

Correspondants dans toutes les villes de France et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

Le Cachet de Paris

Journal de modes mensuel, exclusivement parisien, vingtième année. Tarif des abonnements, avec un patron découpé par numéro et les suppléments en couleur, 4 planches aquarelles: France 50 fr. — Étranger 60 fr. — Recommandé 75 fr. On peut s'abonner et renouveler son abonnement par l'envoi d'un chèque postal (c. c. Paris 29-32) adressé à Gaudet et J. Métairie, éditeurs, 28, rue Bergère, Paris, (IX^e). — Prix de vente au numéro : France et Colonies : 6 fr. — Étranger 7 fr. En vente chez les principaux libraires.

LISEZ JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement. Envoi gratuit des notices explicatives. HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

L'ARGUS*, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française. * 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO 11, boulevard Albert 1^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO Norvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques. Ouverture de crédits en compte courant. Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres. Paiements de tous coupons aux meilleures conditions. Valeurs locales. Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE. L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres et de bourse au comptant et à terme. NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ÉLECTRICITÉ

Applications Générales Téléphone 2.12

G. BARBEY Maison Principale : SPRING PALACE 33, boul. Princesse-Charlotte MONTE-CARLO

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE MONTE CARLO : Galerie Charles III LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert 1^{er} MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres Ordres de Bourses :: Avances sur Titres Mandats de voyage :: Lettres de Crédit Change de Monnaies étrangères Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

ASSURANCES

INCENDIE - VIE - ACCIDENTS - VOL RENTES VIAGÈRES - CHOMAGE

LA FRANCE = = = = = Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837 A PARIS, 14, rue de Grammont Capital social : 20 millions

LA CONCORDE = = = = = Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905 A PARIS, 72, rue Saint-Lazare Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU AGENT GÉNÉRAL 1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO — Téléphone (5-54). —

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille - Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière - Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice - C^{te} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco) et (Villa Le Vallonné, Beausoleil).

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08 FUMISTERIE — CHAUFFAGE-CENTRAL Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M ^{re} Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.
Exploit de M ^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.
Exploit de M ^{re} Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.
Exploit de M ^{re} Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1 ^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.
Exploit de M ^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.
Exploit de M ^{re} Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.
Exploit de M ^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.
Mainlevées d'opposition.
Exploit de M ^{re} Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22556.
Exploit de M ^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.
Exploit de M ^{re} Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38949.
Titres frappés de déchéance
Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA. Imprimerie de Monaco. -- 1027.